

En plein coeur de Retiers, du T2 au T4 avec ascenseur parking privé couvert



A 25 min de Rennes, à 9 min à pied de la gare

Située au cœur « du nouvel aménagement communal du cœur de ville», entre la rue Auguste Pavie et la rue Louis Pasteur, la résidence "Les Odonates" prend place à proximité immédiate du parc écologique du ruisseau de Sainte-Croix. Située à seulement 6 min à pied de l'église, cette petite résidence de 32 logements, composée de deux bâtiments A & B* avec ascenseur, propose des logements du T2 au T4 dont quelques-uns en location-accession et offrira un cadre de vie idéal pour qui souhaite s'y installer. Tous les logements disposeront d'un balcon

ou d'une terrasse, prolongeant ainsi l'espace de vie.

*A ce jour, la commercialisation est ouverte sur les 16 logements du bâtiment B.







A proximité du parc écologique



Nbre d'occupants	Zone C
1	24 000€
2	33 600€
3	40 800€
4	48 000€
5	55 200€
6	62 400€
7	69 600€
8 et plus	76 800€

Tableau plafond de ressources 2023

DEVENIR PROPRIÉTAIRE GRÂCE À LA LOCATION-ACCESSION*

Cette opération comporte deux phases : une phase locative (l'accédant verse au vendeur une fraction locative assimilable au loyer) et une phase acquisitive (l'accédant après avoir levé l'option, verse le prix de vente du logement au vendeur).

La location-accession repose sur le Prêt Social Location-Accession (PSLA) permettant au vendeur de financer des opérations de location- accession pour créer des logements neufs destinés à des ménages sous conditions de revenus en leur apportant un mode d'accession plus sécurisé que les dispositifs d'accession directe actuels.

Les atouts de la location-accession:

- La période dite de « phase locative » permet de tester les capacités financières du ménage à supporter le
- · remboursement d'un emprunt,
- Elle permet au ménage de se constituer un apport, tout en occupant immédiatement le bien qu'il souhaite acquérir.
- Elle permet une exonération de la taxe foncière sur une période de 15 ans,
- Le dispositif permet de bénéficier d'un prix concurrentiel (le prix du logement est fixé à l'avance, plafonné et réduit grâce à une TVA au taux de 5.5%).

Elle s'inscrit dans une démarche d'accession sécurisée à la propriété: à compter de la signature du contrat de vente, l'accédant bénéficie d'une sécurisation (en cas de divorce, chômage...) constituée d'une garantie de rachat de son logement pendant 15 ans (sous conditions) et d'une garantie de relogement dans le patrimoine locatif pendant 15 ans (sous conditions).

*sous conditions détaillées dans les espaces de vente.